

.REPLIQ
SOCIETE COOPERATIVE ET PARTICIPATIVE
A RESPONSABILITE LIMITEE, A CAPITAL VARIABLE
SIEGE : 34 Port Saint-Sauveur 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 911 330 710

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26/04/2024

Le 26/04/2024 à 10 heures, les associés de la société SCOP .REPLIQ, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'adresse suivante : 34 Port Saint-Sauveur 31000 TOULOUSE, sur convocation de la gérance.

Monsieur Pierre-Baptiste LHOPITAULT préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents ou représentés entrant en séance. Sont présents ou représentés :

- Monsieur Pierre-Baptiste LHOPITAULT, propriétaire de TRENTE (30) parts sociales
- Madame Laurine LEYRAT, propriétaire de TRENTE (30) parts sociales
- Monsieur Aurélien VIALETTE, propriétaire de TRENTE (30) parts sociales
- La société SCOP ARL Yokwé Films, propriétaire de VINGT (20) parts sociales

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que sont présents ou représentés les 4 associés de la société qui sont propriétaires de la totalité des parts et de la totalité des droits de vote.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut prendre les décisions à la majorité requise en sa forme ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les convocations des associés,
- la feuille de présence de l'assemblée, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président précise que les documents prescrits par les textes légaux ou réglementaires ont été adressés aux associés non gérants ou mis à leur disposition au siège social au moins 15 jours avant la réunion, et que ces associés ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du mandat de gérance de Madame Laurine LEYRAT
- Nomination en qualité de co-gérant de Monsieur Aurélien VIALETTE
- Rémunération du nouveau co-gérant

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée des associés prend acte de la démission de Madame Laurine LEYRAT de son mandat de gérance en date du 26/04/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de nommer Monsieur Aurélien VIALETTE, née le 07/02/1991, domicilié à 78 route de Blagnac appt 5, 31200 Toulouse, en qualité de co-gérant de la société pour une durée de mandat de deux ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2026.

Monsieur Aurélien VIALETTE accepte ses fonctions de co-gérant et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, décide que Monsieur Aurélien VIALETTE sera rémunéré au titre de son contrat de travail, et par conséquent décide d'organiser le lien de subordination de la manière suivante :

Monsieur Aurélien VIALETTE devra rendre compte de l'exécution de son contrat de travail à M. Pierre-Baptiste LHOPITAULT qui sera habilité pour assurer la gestion quotidienne de l'exécution de son contrat de travail, telle que notamment autoriser la prise des congés payés ou absence, vérifier les temps de présence, etc. Ces conditions seront reprises dans le contrat de travail de Monsieur Aurélien VIALETTE par le biais d'un avenant pour lequel M. Pierre-Baptiste LHOPITAULT est spécialement mandaté pour représenter la société lors de sa signature.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance.

Le Président

Monsieur Pierre-Baptiste LHOPITAULT

